

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
01/12/2022

date d'affichage :
14/12/2022

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022 à 20 H30

PRESENTS :

GIRARD Serge, LANQUETIN Georges, MATAILLET Cécile, CARVAL Tom, DAMIDAUX Cédric, DUMOULIN Edith, PERDRIX Luc, PAGNIER Isabelle, PELCY Eglantine, VIGNARDET.

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : MME Eglantine PELCY

Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 14 Octobre 2022, approuvé à l'unanimité,
- Approbation du programme d'aménagement présenté par l'ONF, approuvé à l'unanimité,
- Contrat avec l'ONF pour la parcelle de bois 39 invendue, approuvé à l'unanimité,
- Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 01/01/2022, approuvé à l'unanimité,
- Décision modificative n°2 budgétaire BP 2022, approuvé à l'unanimité,
- Extension du réseau électrique concédé (B 9052), approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié à compter du 01 juillet 2022 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le Maire,
Serge GIRARD

